

NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

Délivrée par le Maire au nom de la Commune

Demande déposée le 07/07/2022

Avis de dépôt de la demande affiché en mairie le 08/07/2022

Par : M. LEFEUVE MARC

Demeurant à : 10 rue DES CHATAIGNIERS

SAINT-JEAN-DE-LINIERES

49070 SAINT-LEGER-DE-LINIERES

Représenté par :

Pour : Piscine (10 m x 4 m) à fond plat composé 1.10

/ 1.50

Sur un terrain sis: 10 Rue DES CHATAIGNIERS

49170 SAINT-LEGER-DE-LINIERES

N° DP 49298 22 A0076

Surfaces de plancher

 $\begin{array}{ccc} créée & m^2 \\ démolie & m^2 \end{array}$

Nb de logements

Nb de bâtiments

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans sa version révisée le 13 septembre 2021;

ARRETE

ARTICLE 1 - Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Saint-Léger-de-Linières, le 26 juillet 2022,

Bruno BESSONNEAU

Adjoint au Maire

Date d'affichage en mairie : $04/08/2 \circ 22$

Date de publication = 19 ADUT 2022

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.